

CONDITIONS DE PROMOTION INTERNE dans le cadre d'emplois des CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS¹
CATEGORIE A

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR <i>(Au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude)</i>
Cadre d'emplois des : - assistants socio-éducatifs - éducateurs de jeunes enfants	- 10 ans au moins de services effectifs dans le cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement - avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
<u>QUOTA</u> : 1 nomination retenue pour 2 recrutements dans le cadre d'emplois.	

¹ Décret 2013-489 du 10.06.2013 articles 2, 5, 6, 8, 9, 10 à 12 et Décret 2006-1695 du 22.12.2006 articles 4 et 12